



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 juillet 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 juin 2022.

Etaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme. DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël, et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Etaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. BOICHE.

Secrétaire de séance : M. Alain DEDIANNE

N° 2022-111 : PLACE DES PROMENADES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Vu la consultation pour le Marché à Procédure Adaptée (MAPA) de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la place des Promenades,

Vu l'avis consultatif de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence Terre&Am – SAS ECMO basée à Auxerre, pour un forfait provisoire de 39 000 € HT (mission de base), auxquels s'ajoutent les missions complémentaires ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.
